

## DIVULGATION DU SITE WEB POUR UN FONDS CLASSÉ ARTICLE 9

### A. Résumé

Le FPCI Blue Forward Fund™ (le « Fonds ») géré par Seventure Partners réalisera un minimum de 90% d'investissements durables ayant un objectif environnemental. Il s'engage à réaliser des investissements ayant un impact, dans des entreprises gérées de manière responsable, conçues pour protéger, préserver et utiliser de manière durable les océans et les écosystèmes marins.

Seventure Partners est un acteur du capital investissement sensible à l'impact à long terme de ses investissements, qu'ils soient humains ou environnementaux.

Signataire des Principes pour l'Investissement Responsable depuis 2016, de la Charte d'engagement des investisseurs pour la croissance de France Invest depuis 2017, Seventure Partners a renforcé son engagement en décembre 2020, en devenant membre de l'initiative Climat International (iCi) et de la TCFD (Task Force on Climate Related Financial Disclosures), puis en 2022 en rejoignant la Sustainable Blue Economy Initiative ainsi que le Groupe de Travail Climat de France Invest.

Seventure Partners a une responsabilité particulière dans l'orientation de ses investissements vers les secteurs, les entreprises et les projets qui présentent le moins de de risques ESG (Environnementaux, Sociaux, Gouvernance).

Seventure Partners encourage ainsi le développement d'une économie durable, seule susceptible de générer la création de valeur.

### B. Pas de préjudice important pour l'objectif d'investissement durable

Chaque opportunité d'investissement doit être conforme à la politique d'exclusion de la société de gestion, ainsi qu'à la politique d'exclusion spécifique du fonds Blue Forward Fund™ qui reprend les recommandations de l'UNEP-FI sur le financement de l'économie bleue durable.

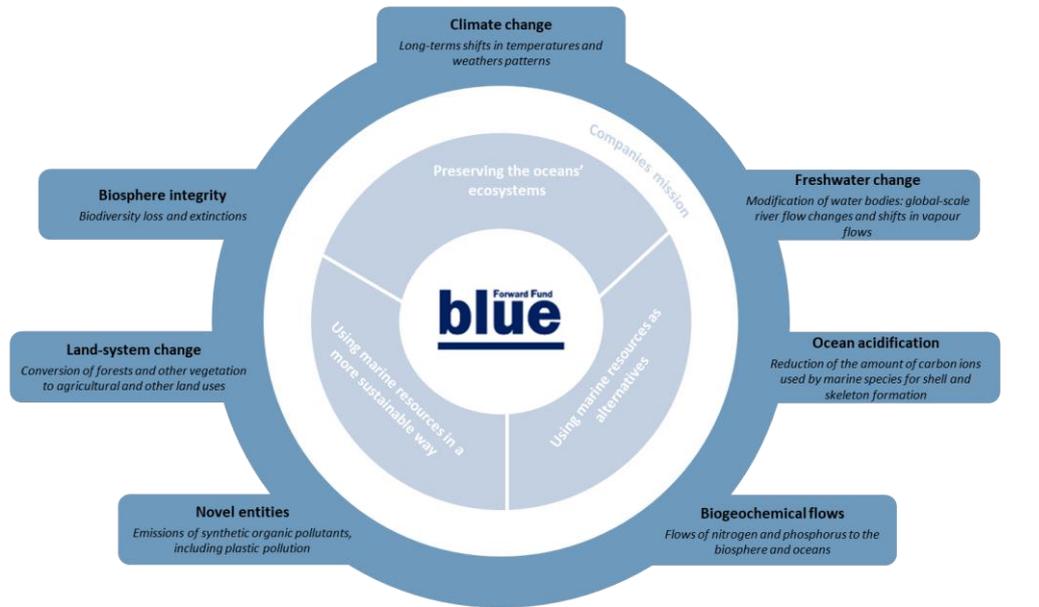
([www.unepfi.org/wordpress/wp-content/uploads/2021/06/Recommended-Exclusions-forSustainable-Blue-Economy-Financing\\_UNEP-FI.pdf](http://www.unepfi.org/wordpress/wp-content/uploads/2021/06/Recommended-Exclusions-forSustainable-Blue-Economy-Financing_UNEP-FI.pdf))

De plus, pour chaque opportunité d'investissement, les 14 indicateurs concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité (« PAI ») ainsi que deux indicateurs optionnels sont collectés et analysés et intégrés dans l'analyse effectuée préalablement à tout investissement à travers le questionnaire de due diligence. Chaque PAI est analysé afin de s'assurer que l'investissement ne cause de préjudice important à aucun autre objectif environnemental ou social. Selon la typologie des investissements et en fonction de la taille et du niveau de maturité des entreprises ciblées certains PAI pourront être considérés comme non matériels.

### C. Objectif d'investissement durable du produit financier

Le fonds Blue Forward Fund™ a pour objectif de soutenir des innovations qui réduisent notre dépendance aux énergies fossiles, utilisent de manière durable les ressources marines et protègent les éco-systèmes. Il investira notamment dans les énergies renouvelables marines, les produits biosourcés et bio-manufacturés, tels que le bioplastique, l'économie circulaire bleue, l'aquaculture durable, la préservation des océans et la digitalisation de la filière.

Blue Forward Fund sustainable investment objective illustration



### D. Stratégie d'investissement

Le fonds Blue Forward FundTM investira principalement dans des sociétés situées en France et dans l'Espace économique européen au moment de l'investissement concerné (y compris au Royaume-Uni et en Suisse). Le Fonds pourra également investir dans des sociétés situées dans d'autres régions, telles que le reste de l'Europe, l'Amérique du Nord, Israël, l'Afrique, l'Australie et l'Asie, lorsqu'il existera des opportunités d'investissement.

Le schéma ci-dessous représente les principaux secteurs d'activités ciblés par le Fonds.

BLUE FORWARD FUND™ INVESTMENT SCOPE

Blue economy activities targeted by the Blue Forward Fund™		Aquaculture	Food/feed & Cosmetics & Health	Industrial products & Biomaterials	Bioplastics	Hydrogene & Renewable energy	Climate & Carbon	Recycling & reversion	Digitalisation
Sustainable investment objective									
Ecosystems oceans preservation	🎯						🎯	🎯	🎯
Alternatives to food / feed	🎯	🎯							
Alternatives to energy					🎯				
Alternatives to petrochemistry (bio-based product)		🎯	🎯	🎯					
Sustainable use of marine resources	🎯								🎯

### E. Proportion d'investissements

Le Fonds n'investira que dans des investissements durables contribuant à un objectif environnemental.

## F. Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Les enjeux E, S et G de chaque investissement sont analysés lors de l'acquisition, puis pendant toute la durée de l'investissement.

### Préalablement à l'investissement :

- Application de la liste d'exclusion,
- Alignement avec la thèse d'investissement durable du Fonds,
- Questionnaire de due-diligence qui inclut les PAI,
- Inclusion d'une clause ad hoc dans le pacte d'actionnaire.

### Période d'investissement :

- Discussions annuelles aux instances de gouvernance conseil d'administration des sociétés du portefeuille sur les sujets ESG,
- Campagne annuelle de collecte de données ESG (inclut les incidences négatives en matière de durabilité),
- Reporting ESG à destination des investisseurs,
- Mise en place et suivi d'un plan d'action ESG.
- Validation du plan d'action et des KPIs par un comité indépendant

La mise en œuvre et le respect du processus ESG est évaluée chaque année par le département des risques et du contrôle interne.

## G. Méthodes

L'analyse ESG lors de la phase de préinvestissement est effectuée par l'équipe de gestion avec l'appui du responsable ESG grâce aux informations collectées par le biais d'un questionnaire intégrant des indicateurs sociaux et environnementaux, de bonne gouvernance et les PAI ainsi que des indicateurs sectoriels, spécifiques à la contribution positive des sociétés innovantes du portefeuille dans leurs domaines d'activités. Cette évaluation est ensuite validée par le comité d'investissement approuvant la réalisation d'un investissement.

Dans un second temps, l'équipe de gestion et la Société du Portefeuille définiront des KPI, des ambitions et des jalons (la feuille de route) qui seront suivis sur une base annuelle tout au long de la détention. Ces indicateurs clés de performance (« KPI ») sont revus et validés par un comité indépendant qui se réunit semestriellement.

L'équipe de gestion, en concertation avec les dirigeants de la Société du Portefeuille, réalise un suivi de l'objectif d'investissement durable et de la feuille de route grâce au questionnaire ESG (incluant les PAI) collecté annuellement auprès de l'entreprise et via des échanges avec le management de l'entreprise.

Cette méthodologie vient en complément des exclusions sectorielles du Fonds.

## H. Sources et traitement des données

Le suivi de la performance ESG des entreprises en portefeuille est réalisé à l'aide d'une collecte annuelle de données ESG. Cette collecte se fait via l'intermédiaire d'une plateforme de reporting dédiée qui permet d'avoir une piste d'audit fiable.

## I. Limites aux méthodes et aux données

La méthode d'évaluation est basée sur le déclaratif et repose donc sur la capacité des Sociétés du Portefeuilles à garantir la disponibilité et la fiabilité des données alimentées dans l'outil de collecte.

## J. Diligence raisonnable

La Société de Gestion a mis en place un processus contraignant pour assurer des analyses approfondies et une surveillance continue des enjeux ESG des Sociétés du Portefeuilles et des critères environnementaux et sociaux promus par le Fonds.

**Une politique d'exclusion** générale décrite dans la politique d'investissement responsable de la Société de Gestion qui s'impose à l'ensemble des fonds gérés par la Société de Gestion.

S'agissant du Fonds, la Société de Gestion étend ses exclusions aux recommandations de l'UNEP-FI sur le financement de l'économie bleue durable.

([www.unepfi.org/wordpress/wp-content/uploads/2021/06/Recommended-Exclusions-forSustainable-Blue-Economy-Financing\\_UNEP-FI.pdf](http://www.unepfi.org/wordpress/wp-content/uploads/2021/06/Recommended-Exclusions-forSustainable-Blue-Economy-Financing_UNEP-FI.pdf))

### **Un processus d'analyse préinvestissement**

Préalablement à l'investissement, les dirigeants de la société cible complètent le questionnaire ESG préinvestissement comportant 3 catégories : PAI, gouvernance et questions thématiques/sectorielles.

Les réponses au questionnaire sont analysées par l'équipe de gestion qui rédige une synthèse ESG dans le mémo d'investissement présenté au comité décisionnaire. Cette évaluation ESG comprend à la fois les points forts sur les caractéristiques E, S et G de la société cible ainsi que les axes d'amélioration, notamment sur les PAI et les critères sociaux, environnementaux et de gouvernance promus par le Fonds.

**Un processus de validation par étape et collégiale des Investissements** : en dynamique, le processus comprend différentes étapes de décision et potentiellement d'exclusion, dont notamment :

- Le Comité des affaires (sectoriel) : ce comité constitue un premier maillage. Il se réunit tous les 15 jours et permet de gagner en précision sur l'analyse ESG comme sur les autres critères. L'équipe ESG peut être sollicitée dès cette étape par l'équipe de gestion.
- Le Comité de Partners : la décision collégiale prend en compte le facteur ESG au même titre que les autres critères.

**Un suivi renforcé pendant la période de détention** : validation des feuilles de route par un comité indépendant et suivi annuel via les campagnes de collecte de données ESG.

## **K. Politiques d'engagement**

L'engagement actionnarial de Seventure Partners s'illustre dans le modèle de pacte d'actionnaires ou tout autre document équivalent à caractère légal qui intègre des clauses ESG, notamment celles de bonne gouvernance et d'intégration des thématiques ESG à l'ordre du jour des instances de gouvernance de la Société du Portefeuille.

**Une surveillance renforcée post-investissement** : annuellement, le profil ESG de la Société du Portefeuille défini initialement est actualisé pour permettre le suivi de la progression de la Société du Portefeuille sur les KPIs identifiés. De plus, une question ouverte sur les initiatives spontanées est intégrée pour capter les engagements positifs pris par la société et non identifiés dans le questionnaire. Si l'évolution d'une Société du Portefeuille venait à s'éloigner ou à être contraire à la thèse d'investissement promus par le Fonds la Société de Gestion Seventure assurera une surveillance renforcée impliquant une mesure plus fréquente des indicateurs ainsi qu'un dialogue avec la Société du Portefeuille pour favoriser la prise de décision d'actions correctrices.

## **L. Indice de référence**

Non applicable.